

---

Présidence : Moldavie

## 760<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 16 juillet 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 55

2. Président : Ambassadeur A. Popov

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Forum, exprimé ses condoléances à la Fédération de Russie à la suite du déraillement de métro survenu à Moscou le 15 juillet 2014.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

*Exposés sur les thèmes suivants :*

- « *Conditions d'emploi et droits de l'homme des membres des forces armées* » par M<sup>me</sup> S. Bokulić, Chef du Département des droits de l'homme au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE
- « *L'OSCE et les femmes, la paix et la sécurité : la voie à suivre* » par M<sup>me</sup> M. Beham, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes, et M<sup>me</sup> M. Bastick, chercheuse sur les questions de genre et de sécurité, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées

Président, représentant du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODHIR.GAL/33/14 OSCE+), Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes, M<sup>me</sup> M. Bastick (FSC.DEL/129/14 OSCE+), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ;

ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/131/14), Kazakhstan (également au nom de l'Autriche, de la Finlande et de la Turquie), Danemark (annexe 1), Suède (annexe 2), Irlande (annexe 3), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Pays-Bas (annexe 4), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Arménie, Estonie, Coordonnatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Turquie), Finlande

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À LA DATE DE LA RÉUNION DE 2014 DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 4/14 (FSC.DEC/4/14) relative à la date de la Réunion de 2014 des chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À L'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 5/14 (FSC.DEC/5/14) relative à l'évaluation de l'application du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Monaco (annexe 5), Autriche, Président

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/133/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/132/14), États-Unis d'Amérique, Saint-Siège, Fédération de Russie (annexe 6), Turquie, Pays-Bas, Canada

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Visite d'une base aérienne et d'une installation militaire en Finlande prévue du 4 au 8 mai 2015* : Finlande

b) *Questions de protocole* : Grèce, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 23 juillet 2014 à 11 heures, Neuer Saal



---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU DANEMARK**

Merci, Monsieur le Président.

Le Danemark souscrit bien entendu à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi également de remercier les intervenants pour leurs exposés et de formuler en outre les observations suivantes au nom de mon pays.

Un solide programme d'engagement international et la promotion de l'égalité entre les sexes sont deux grands axes de la politique du Gouvernement danois. Ils visent tous deux à protéger les droits des plus vulnérables et à contribuer à l'édification de sociétés pacifiques, prospères et justes. De l'avis du Gouvernement danois, il ne saurait y avoir de paix durable sans une participation entière et égale des femmes. Les femmes représentent avant tout une grande ressource pour leur communauté et leur pays, de même qu'une grande ressource dans tous les efforts visant à assurer un développement et une paix durables.

Le Danemark soutient vigoureusement la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. En 2005, il a été le premier pays à adopter un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 et son plan d'action national actualisé, au sujet duquel j'ai fait un exposé au FCS le 18 juin dernier, représente la troisième phase de notre engagement.

La politique danoise de sécurité se fonde sur l'aspiration du Danemark à jouer un rôle actif dans le relèvement des défis mondiaux en matière de sécurité, avec l'Organisation des Nations Unies comme partenaire-clé et le renforcement de la paix comme objectif ultime. De la même manière, le programme danois de coopération au développement associe la promotion des droits de l'homme et de la justice à la lutte contre la pauvreté. La protection des plus vulnérables, c'est-à-dire des femmes et des enfants, est au centre de nos engagements humanitaires.

Nous estimons que le Danemark peut apporter une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales, en raison plus particulièrement de notre longue expérience de la conjugaison des engagements militaires, humanitaires et civils. Le Danemark a adopté une approche gouvernementale globale des engagements dans les zones fragiles et touchées par un conflit. L'accent mis par le Danemark sur les questions relatives aux femmes, à la paix et

à la sécurité concerne l'ensemble du Gouvernement danois, et notamment le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la défense et le Ministère de la justice.

Les objectifs et les priorités du Plan d'action national du Danemark pour l'application de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité n'ont rien perdu de leur pertinence et de leur caractère pressant. Il reste beaucoup à faire.

Selon les chiffres d'ONU-Femmes, 70 % des accords de paix ne contiennent toujours pas de référence aux femmes, à la paix et à la sécurité. Moins de 3 % des signataires d'accords de paix sont des femmes et les femmes représentent toujours moins de 10 % des négociateurs d'accords de paix. Sur les centaines d'accords de paix conclus depuis la fin de la guerre froide, seuls six cessez-le-feu ont mentionné la violence sexuelle comme constituant une violation du cessez-le-feu. Dans les pays touchés par des conflits, les femmes représentaient en moyenne 16,4 % des parlementaires, contre 21 % au niveau mondial, et les électrices étaient quatre fois plus exposées que les hommes à l'intimidation lors d'élections dans les États fragiles et en transition.

Le Danemark met donc plus particulièrement l'accent sur les résultats. Le plan danois contient une liste d'initiatives particulières avec des indicateurs à mettre en œuvre par chaque autorité au cours de la période quinquennale à venir. Nous espérons que certaines parties du plan danois pourront servir de sources d'inspiration pour d'autres États.

Le Danemark compte bien apporter sa contribution aux travaux de l'OSCE concernant les femmes, la paix et la sécurité et ainsi, espérons-nous, à l'instauration d'un monde plus pacifique, plus juste et plus égal au profit de tous – femmes, hommes, garçons et filles.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE**

Monsieur le Président,

Je ne savais pas vraiment si je devais ou non prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour, mais, comme les intervenants ont effectivement donné beaucoup à réfléchir, je n'ai pas pu m'empêcher de le faire. Il va sans dire que je m'aligne bien entendu également sur l'Union européenne.

En écoutant les intervenants, je constate que je partage les valeurs qu'ils ont exprimées. Permettez-moi de commencer par une observation très personnelle. Étant père d'une fille et d'un garçon, je suis très favorable à l'idée selon laquelle ils devraient avoir le droit de grandir au sein d'une société leur offrant des chances et des possibilités égales, et cela indépendamment de leur sexe respectif ou, d'ailleurs, du fait que l'un ou l'autre décide de vivre sa vie d'une manière qui ne correspond pas pleinement aux normes de la majorité. Je suis simplement convaincu qu'ils devraient avoir les mêmes possibilités dans la vie, y compris celle de décider s'ils souhaitent entrer dans les forces armées.

Heureusement, mon pays, la Suède, partage cette conviction et défend activement le droit de chacun d'être honnête et ouvert et d'exercer sa liberté de choix. La Suède a investi dans cette conviction de nombreuses manières différentes, par exemple, en créant le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires avec son éventail de cours et d'options de soutien. Le programme « Intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les opérations militaires » soutient et renforce les droits de l'homme et la sécurité générale de l'ensemble de la population, hommes, femmes, filles et garçons. Le genre est une pièce importante du puzzle que constitue la recherche du meilleur moyen de mettre en place des conditions favorables à l'édification d'une nation et à l'instauration d'une paix durable.

Je suis persuadé que les valeurs de mon pays sont partagées par la grande majorité des pays représentés autour de cette table. Personnellement, je ne trouve pas très attrayante l'idée qu'un pays quelconque serait disposé à se priver purement et simplement de 50 % de son potentiel. Ce que je veux dire par là, c'est que je doute que nous puissions nous permettre de créer des obstacles artificiels quasi-intellectuels qui nous empêchent d'utiliser les ressources potentielles de la moitié de la population. Je nous encouragerais au contraire tous à nous concentrer sur la personne plutôt que sur le sexe, la couleur ou la religion, à nous concentrer

sur le véritable potentiel de la personne, en particulier au sein des forces armées, où les risques de guerre touchent indistinctement les femmes et les hommes.

Je remercie nos orateurs invités d'avoir apporté des précisions sur cette importante question.

Je remercie ceux de mes collègues qui ont soutenu leur motion.



---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE**

L'Irlande appuie sans réserve la déclaration faite par l'Union européenne et tient à ajouter quelques mots en son nom.

Nous remercions les intervenants des contributions utiles qu'ils ont apportées aujourd'hui. La question des femmes, de la paix et de la sécurité est une question qui passe à juste titre au premier rang des préoccupations internationales. Nous demeurons convaincus que l'OSCE peut et devrait jouer un rôle utile et complémentaire dans ce domaine.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration commune de l'Autriche, de la Finlande, de la Turquie et du Kazakhstan et soulignons que nous soutenons les efforts que ces pays déploient actuellement pour faire avancer cet important dossier. Par ailleurs, nous remercions la Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies de ses initiatives pour maintenir ce thème à notre ordre du jour.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour informer le FCS que le premier Plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies expire à la fin de l'année. Les autorités de mon pays sont en train d'établir notre prochain Plan d'action national.

Un élément important de ce processus réside dans les consultations avec d'autres parties intéressées, en particulier la société civile, pour faire en sorte que notre Plan d'action national soit aussi solide et pertinent que possible. Dans cette perspective, le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur a établi, conjointement avec un groupe consultatif de la société civile, un document de consultation qui est disponible sur le site internet du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur ([www.dfa.ie](http://www.dfa.ie)). On pourra aussi se procurer des exemplaires de ce document de consultation en les demandant à mes services.

Les parties intéressées, en particulier les organisations de la société civile et les ONG travaillant avec des femmes et des hommes directement touchés par un conflit, sont invitées à présenter des communications pour ce processus de consultation d'ici au 15 août 2014, et nous espérons vivement recevoir d'utiles contributions.

Nous porterons également ce processus de consultation à l'attention du Secrétariat de l'OSCE, en particulier de la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de parité des sexes, de la Section de la parité des sexes et de la Section d'appui au FCS. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de l'étude comparative menée par l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo pour le compte de la Section de la parité des sexes, qui, pensons-nous, fournira des informations et des outils utiles pour améliorer l'application de ces importantes résolutions dans l'espace de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS**

Monsieur le Président,

Tout en souscrivant sans réserve à la déclaration de l'Union européenne, nous souhaitons ajouter quelques mots au nom de notre pays. Nous remercions également tous les intervenants d'avoir mis la question des droits de l'homme dans les forces armées et celle des femmes, de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour de ce forum. Vous n'ignorez pas que les Pays-Bas jugent très pertinent de prêter attention à ces questions et demeurent fermement attachés à la réalisation d'objectifs plus élevés dans ces domaines. En ce qui concerne les droits de l'homme dans les forces armées, nous considérons qu'il existe un large éventail d'objectifs plus élevés, notamment à propos des droits des personnes LGBT. La semaine dernière, notre ministre des affaires étrangères, M. Frans Timmermans, s'est référé expressément à cette question. Nous saisissons cette occasion pour appeler votre attention sur un rapport relatif à cette question que le Ministère de la défense a adressé au Parlement il y a quelques semaines seulement. Ce rapport, qui a été établi par le Centre d'études stratégiques de La Haye et commandité par le Ministère néerlandais de la défense, s'intitule « Personnel militaire LGBT : une vision stratégique pour son inclusion ».

Les forces armées changent. Alors que la diversité devient toujours davantage la norme et qu'un nombre croissant d'organismes militaires reconnaissent leur personnel LGBT, la diversité est considérée de plus en plus comme un atout stratégique à gérer de manière à être aussi avantageux que possible pour l'armée. De la même manière, la reconnaissance des personnes LGBT dans la société a évolué considérablement dans de nombreuses parties du monde. Du point de vue des droits de l'homme et de l'égalité, nombreux sont ceux qui considèrent désormais comme un devoir moral de supprimer les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes LGBT.

L'intégration de LGBT dans l'armée s'est accrue rapidement, de nombreux pays ayant levé les interdictions à l'emploi de personnes LGBT dans l'armée au cours des dernières décennies. Ces changements ont soulevé des questions quant à l'aptitude des personnes LGBT à servir dans l'armée et aux effets de leur service sur les forces armées. Pour ceux qui envisagent l'inclusion de LGBT comme une question non pas seulement de droits de l'homme mais aussi d'efficacité militaire, il est important de comprendre comment les pays et les organisations internationales traitent de la participation des LGBT de

différentes manières et quelles sont les stratégies qu'ils peuvent élaborer pour exploiter au mieux cette forme de diversité.

Le rapport en question est une étude internationale comparative sur le degré d'acceptation des personnes LGBT au sein des forces armées. Cette étude mesure et compare le degré d'acceptation des LGBT dans les forces armées de plus de 100 pays. L'indice militaire LGBT évalue les pays en fonction de leur niveau d'inclusion des membres des forces armées et les classe en vue de montrer qu'il existe des différences considérables. Les larges divergences dans les politiques font ressortir qu'il est important de prendre en considération l'aspect international de l'inclusion des LGBT. Cet instrument peut aider les pays à se faire une meilleure idée des changements de politique possibles qui sont susceptibles de contribuer à accroître le degré d'acceptation des personnes LGBT dans les forces armées.

En conclusion, le rapport recommande de recenser les politiques et pratiques d'inclusion qui profitent aux forces armées et à leurs membres dans l'optique de l'inclusion. Ces politiques et pratiques peuvent être instaurées et appliquées de manière stratégique en intégrant, en gérant et en mesurant. L'intégration suppose une évaluation des incidences des décisions de politique sur tous ceux qui pourraient être touchés par ces décisions ; dans le cas du personnel LGBT, elle implique une prise en considération systématique de l'inclusion. La pratique de l'inclusion avec le concours des responsables accroît la responsabilisation. La mesure des progrès permet d'évaluer les coûts-avantages des politiques et pratiques d'inclusion et offre l'occasion d'apporter des améliorations si besoin est.

Le rapport actuel sera distribué aujourd'hui à votre intention par les canaux de l'OSCE.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n<sup>o</sup> 766 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MONACO**

Monsieur le Président,

La Principauté salue l'adoption de la décision sur l'évaluation de la mise en œuvre des Documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles. Monaco soutient cette initiative et remercie tous ceux qui ont contribué à l'adoption de cette décision. En effet, les ALPC sont un sujet majeur de la « première dimension » de l'OSCE et donc du FCS.

Les nombreux dialogues de sécurité dédiés aux ALPC font du Forum une enceinte de réflexion et de dialogue particulièrement appropriée pour cette thématique.

Les Documents de l'OSCE consacrent le rôle de l'Organisation dans la lutte contre l'accumulation excessive des ALPC, le rôle que leur trafic illicite peut jouer dans les actions terroristes ainsi que dans la déstabilisation des États participants.

De même, les nombreux projets de terrain et l'assistance que l'OSCE fournit aux États participants dans ce domaine contribuent au renforcement de la sécurité dans l'espace que nous avons défini à Astana.

Pour toutes ces raisons, nous attachons une grande importance à l'organisation d'un événement de deux jours dédié à la mise en œuvre des documents relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles.

En tant que Président du FCS, Monaco s'emploiera à organiser cet événement, qui aura lieu les 23 et 24 septembre prochains, dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette perspective, nous allons maintenant nous attacher à parfaire les modalités et l'agenda de cette réunion.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans associer ma délégation aux pensées que vous avez adressées à notre collègue russe et que nous partageons évidemment.

Monsieur le Président, je vous prie d'annexer mon intervention au journal de cette réunion.

Je vous remercie de votre attention.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/766

16 July 2014

Annex 6

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 4 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Les forces de sécurité ukrainiennes ont recours à des armes lourdes et à l'aviation de combat dans le cadre de l'opération punitive en cours dans le sud-est du pays, causant d'innombrables victimes et destructions.

Afin de réduire le niveau de confrontation armée et de faciliter un règlement pacifique de la crise dans le sud-est de l'Ukraine, les dirigeants de la Fédération de Russie ont pris la décision d'arrêter temporairement le transfert d'équipements et de matériel militaires appartenant aux Forces armées ukrainiennes du territoire de la République de Crimée aux autorités ukrainiennes.

Nous sommes convaincus que cette mesure aidera à prévenir l'utilisation des armes transférées dans des combats dans le sud-est de l'Ukraine.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/4/14

16 July 2014

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 4/14  
DATE DE LA RÉUNION DE 2014 DES CHEFS  
DES CENTRES DE VÉRIFICATION**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 2011 de l'OSCE (DV 2011) reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Prenant note des discussions qui ont eu lieu et des vues qui ont été exprimées au cours de la vingt-quatrième RAEA,

Rappelant que la Réunion des chefs des centres de vérification a pour but d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Décide :

1. De convoquer une réunion des chefs des centres de vérification, qui doit se tenir à Vienne le 16 décembre 2014 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la Réunion ;
3. De charger le CPC de faire rapport sur la Réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingt-cinquième RAEA.



---

**760<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 766 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 5/14**  
**ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU DOCUMENT DE L'OSCE**  
**SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET**  
**DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES STOCKS**  
**DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Ayant à l'esprit le rôle important de l'OSCE dans la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) sous tous ses aspects et les efforts qu'elle déploie pour contribuer à la réduction et à la prévention de l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que de la dissémination incontrôlée des ALPC,

Conscient de l'importance que conservent les mesures de l'OSCE visant à faire face aux risques pour la sécurité posés par les stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles en excédent et/ou en attente de destruction dans certains États de l'espace de l'OSCE ainsi qu'à en assurer la sûreté,

Réaffirmant son engagement de renforcer les efforts visant à assurer la mise en œuvre intégrale du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (FSC.DOC/1/00/Rev.1, 20 juin 2012), du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (FSC.DOC/1/03/Rev.1, 23 mars 2011) et des décisions connexes du FCS, notamment le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (FSC.DEC/2/10, 26 mai 2010), et

Rappelant la Section VI du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, dans laquelle les États participants sont convenus d'examiner régulièrement, notamment dans le cadre de réunions d'examen annuelles, l'application des normes, principes et mesures énoncés dans le Document, ainsi que de maintenir à l'étude sa portée et son contenu,

Rappelant la Décision n° 8/13 du Conseil ministériel, dans laquelle le FCS a été chargé d'étudier les moyens de réexaminer et, s'il y a lieu, de compléter le Document de l'OSCE de 2012 sur les ALPC, le Document de l'OSCE de 2003 sur les stocks de munitions conventionnelles et le Manuel OSCE des meilleures pratiques relatives aux ALPC, ainsi que d'assurer la cohérence et la complémentarité avec le cadre pertinent de l'ONU en tenant

compte, entres autres, des documents issus de la deuxième Conférence chargée d'examiner le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC,

Notant les engagements énoncés dans les documents issus des deuxième et cinquième conférences des Nations Unies chargées d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de renforcer, selon qu'il conviendra, les synergies entre le Programme d'action et les instruments sous-régionaux et régionaux pertinents, ainsi que d'encourager les organisations régionales et internationales compétentes à convoquer des réunions régionales en prévision des réunions relatives au Programme d'action et/ou pour donner suite à ces réunions.

Décide :

D'organiser une réunion d'évaluation de l'application les 23 et 24 septembre 2014 ;

De charger le Secrétariat de l'OSCE de soutenir l'organisation de cette réunion ;

D'inviter les États participants de l'OSCE à envisager de fournir des contributions extrabudgétaires pour la réunion.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Séance d'ouverture

Séance de travail 1 : Examen de l'application des engagements de l'OSCE relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC)\*

Séance de travail 2 : Projets d'assistance pratique de l'OSCE relatifs aux ALPC et aux SMC

Séance de clôture

---

\* Les débats pourront s'étendre, sans que cela soit restrictif, aux points suivants :

- Éclaircissement de questions soulevées par cette application, relatives notamment à la gestion de la sécurité des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles, au traçage ou au contrôle des exportations d'ALPC ;
- Examen des mesures convenues, notamment les visites d'évaluation et la mise en œuvre de projets ;
- Incidences de toutes les informations issues de l'application des mesures convenues sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.